

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations

□) ECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur :

MEDAILLE D'OR

- Monsieur BANAKISSA Paul, Manoeuvre à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur BATAMIO Aubert, Planton au Contrôle Financier - BRAZZAVILLE
- Monsieur BATY Germain, Société Générale des Banques au Congo - BRAZZAVILLE
- MR. BISSEMO Gabriel, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur BOLEMAS Prosper, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur ISSIMBA Gustave, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Madame KIMBEMBE née Julienne, 96, Avenue des 3 Francs à Baongo - BRAZZAVILLE
- Monsieur LOBAGNE Pierre, Sténo-Dactylo Comptable, aux Ets. PERRIS FRERES, BRAZZAVILLE
- Monsieur N'GOLA Maurice, Planton au Parquet Général - BRAZZAVILLE
- Monsieur SONI Thomas, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur TSANA Thomas, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE

MEDAILLE D'ARGENT

- Monsieur BACKA Jean, Commis des SAF à DIVENIE
- Monsieur BANGANGA Paul, Chauffeur aux Ets. PERRIS FRERES - BRAZZAVILLE
- Monsieur MASSAMBA Bernard, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur MOUGNEME Léon, Planton à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur N'DALA André, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale - BRAZZAVILLE
- Monsieur OBIEME Jean, Vendeur aux Ets. PERRIS FRERES - BRAZZAVILLE

MEDAILLE DE BRONZE

Monsieur LIBA Jean - B.I.A.O. - POINTE-NOIRE

Monsieur MASSAMBA Jean, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale -
BRAZZAVILLE

Monsieur MASSENGO Ernest, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Nationale -
BRAZZAVILLE

Monsieur MOUSSOSSA François, Ouvrier Contractuel à l'Imprimerie Natio-
nale - BRAZZAVILLE

Monsieur N'KOROGO Raoul, Manoeuvre Spécialisé à l'Imprimerie Nationale -
BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du décret 60/205
du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 JUIN 1971


LE CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI

11/5